

Département du **CALVADOS**
Arrondissement de **LISIEUX**
Canton de **PONT-L'ÉVÊQUE**
COMMUNE DE SAINT BENOIT D'HEBERTOT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT APRES ENQUETE PUBLIQUE

L' An deux mil seize, le 12 Février à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqué, se sont réunis à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur TIPHAGNE Patrick, Maire.

Étaient présents : Mrs ROELENS, ENAULT, VERKINDER, BOULANGER, DEVLIEGHÈRE, VILAULT, YORK, Mme CARVAL-BOULANGER

Absents Excusés : Mrs BORDELLE, LEFEBVRE
Absents :

Vu le code de l'Environnement, chapitre III, titre II, livre 1^{er} ;
Vu les articles L. 2224-6 à L. 2224-10 du Code Général des Collectivités

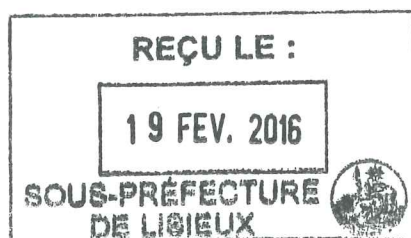
Territoriales ;

Vu la proposition de zonage de l'assainissement présentée dans le rapport d'étude de la société G2C ;
Vu la délibération en date du 04 novembre 2005 indiquant le choix du zonage et du schéma directeur d'assainissement ;

Vu les conclusions du Commissaire enquêteur ;
Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement et de classer l'ensemble du territoire communal en zone d'assainissement non collectif.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,
P. TIPHAGNE



REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2020

Application agréée E.legalite.com